

Le **vingt-neuf juin deux mille vingt et un**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **vingt-deux juin deux mille vingt et un**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances ainsi qu'en téléconférence sous la Présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

A l'ouverture de la séance, participaient :

37 Conseillers communautaires présents : AYDIN Michaël - BACCONNIER Michel - BADIN Pascale - BERGER Alain - BERGER Dominique - BOCHARD Jean-Jacques - BOUCHET Lucas - CHAUMONT-PUILLET Anne - CICALA David - DANTHON Brigitte - DEBES Céline - DENIS Christophe - DESFORGES Marie-Laure - DURAND Fabien - DUSSERT Marie-Thérèse - FAYET Michel - GAGET Christine - GAGET Mathieu - GAUDE Daniel - GIRARD Jean-Pierre - GIRAUD Denis - GUETAT Christian - KOPFERSCHMITT Carine - LAVILLE Christophe - LIGONNET Andrée - MARTI Patrick - MARY Alain - MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick - PAPADOPULO Jean - PENOT Danielle - SADIN Christine - SALMON Jean-Noël - SUCHET Noël - TISSERAND Olivier - VIAL Guillaume - WAJDA Daniel

04 Conseillers communautaires en visioconférence : BERTOLA-BOUDINAUD Graziella - JURADO Alain - POUDEVIGNE Magaly - ROY Nadine

16 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ACCETTOLA Hélène donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse - ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BOUCHET Lucas - BETON Christian donne pouvoir à BERTOLA-BOUDINAUD Graziella - DI SANTO Laurent donne pouvoir à NICOLE-WILLIAMS Patrick - DIAS Olivier donne pouvoir à DESFORGES Marie-Laure - LEGAY-BELLOD Gaël donne pouvoir à DANTHON Brigitte - LEPRETRE Aurélien donne pouvoir à DANTHON Brigitte - LORiot-CARNIS Maryse donne pouvoir à FAYET Michel - LOUKILI Bouchra donne pouvoir à GUETAT Christian - MAILLET Dorian donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre - MARGIER Patrick donne pouvoir à PAPADOPULO Jean - PERRARD Damien donne pouvoir à CICALA David - RABUEL Guy donne pouvoir à GAUDE Daniel - SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean - VERJUS Anne donne pouvoir à SALMON Jean-Noël - VERLAQUE Florence donne pouvoir à DURAND Fabien

13 Conseillers communautaires absents : BACCAM Marguerite - BELIME Gaëlle - BLOND Priscilla - BORGHI Roland - BOUISSET Sandrine - BRULEFERT Helen - CHRIQUI Vincent - DURET Isabelle - MARION Cyril - NASSISI Ludovic - PARDAL Jean-Claude - RENARD Isabelle - ROULOT Océane

Secrétaire de séance : BOCHARD Jean-Jacques

Le président propose à l'assemblée la modification de l'ordre de présentation des points inscrits à l'ordre du jour, certains rapporteurs devant s'absenter en raison de contraintes d'agenda.

Le président propose également en début de séance d'ajouter un point à l'examen de l'assemblée :

- **Ajout à l'ordre du jour**

Modification des dates d'ouverture dominicale des commerces de détails pour l'année 2021 (suite au contexte sanitaire)

**21 06 29 217 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE LA DELIBERATION
20 10 15 341**

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Président, du 30 avril au 08 juin 2021.

Acté à l'unanimité

**21 06 29 218 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU EN APPLICATION DE LA DELIBERATION
20 10 15 340**

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par les Bureaux Communautaires des 27 mai, 10 juin et 17 juin 2021 en application de la délibération n° 20_10_15_340 du 15 octobre 2020.

Acté à l'unanimité

21 06 29 219 DOTATION DE FONCTIONNEMENT POUR LES ABATTOIRS ANNEE 2021- RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE RELATIVE AU VERSEMENT DU 1ER ACOMPTE ET AU MONTANT DU SOLDE A VERSER

Par délibération susvisée du 8 avril 2021, la dotation annuelle du conservatoire a été fixée à hauteur de 400 000 € en lien avec le contexte sanitaire. Cette délibération fixait également le montant de versement du solde de la subvention au titre de l'exercice 2021 déduction faite du montant du 1er acompte. Or, une erreur matérielle s'est glissée concernant les montants du 1er acompte et du solde. En effet, en application de la délibération du 25 février 2021, le montant du 1er acompte versé s'élevait à 275 000 €, aussi le montant du solde doit être fixé à 125 000 €.

Il convient donc de confirmer que le montant de la dotation de fonctionnement 2021 a été fixé à 400 000 €, de préciser que le montant du 1er acompte était de 275 000 € et que le montant du solde sera de 125 000 €.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 220 CONVENTION D'ACCES RECIPROQUES AVEC BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

Le territoire de la CAPI est limitrophe avec celui de Bièvre Isère Communauté. Cette proximité se traduit par des fréquentations réciproques des habitants de ces deux territoires des services à la population. Les médiathèques du réseau de lecture publique de la CAPI, le Conservatoire Hector Berlioz et les équipements nautiques accueillent régulièrement en effet des usagers provenant des communes de Bièvre Isère Communauté.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver une convention d'accès réciproques à plusieurs équipements et services communautaires avec Bièvre Isère Communauté et de préciser que la mise en œuvre de cette convention se traduit par l'application des tarifs CAPI aux usagers des services et équipements mentionnés ci-dessus domiciliés sur le territoire de Bièvre Isère Communauté.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 221 ORCHESTRE DES JEUNES DE L'ARC ALPIN – CONVENTION A INTERVENIR AVEC L'ORCHESTRE DES PAYS DE SAVOIE, LES VILLES DE GRENOBLE, ANNECY ET CHAMBERY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTE DE L'ISERE

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, le Ministère de la Culture préconise la mise en réseau des conservatoires de musique, danse et art dramatique notamment afin de mutualiser les savoir-faire par une mise en commun des compétences et de garantir la cohérence des diplômes délivrés sur l'ensemble du territoire. Depuis 1997, les conservatoires du réseau Arc Alpin (Conservatoires des villes d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble et de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère) se coordonnent pour organiser conjointement les examens et les classes préparatoires permettent d'accéder aux études supérieures diplômantes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes de la convention à intervenir entre l'Orchestre des Pays de Savoie, les Communes d'Annecy, Chambéry et Grenoble agissant pour leur conservatoire respectif et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, pour le conservatoire Hector BERLIOZ au titre de l'année 2021.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 222 FACTURATION DU CONSERVATOIRE HECTOR BERLIOZ POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 DEGREVEMENT TARIFAIRE LIE A LA SITUATION SANITAIRE

Les impacts des mesures sanitaires sur les modalités d'organisation des cours sont très différents. On distingue à ce titre quatre catégories d'élèves dont certains d'entre eux ont été privés de cours en présentiel sur la plus grande partie de l'année scolaire

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les dégrèvements tarifaires pour la facturation de l'année scolaire 2021/2022 telle qu'indiquée ci-dessous ;

- CHAM-3ième cycle – CPES ; Aucun dégrèvement supplémentaire en plus de celui voté par le Conseil communautaire du 25 février 2021
- Elèves de danse : dégrèvement de 50% sur toute l'année 2020/2021, soit 40% en plus des 10% déjà voté par le Conseil communautaire du 25 février 2021
- Pour les élèves mineurs hors CHAM, hors 3ième cycle et hors CPES : dégrèvement de 20% sur toute l'année 2020/2021, soit 10% en plus des 10% déjà voté par le Conseil communautaire du 25 février 2021
- Pour les élèves majeurs hors CHAM, hors 3ième cycle et hors CPES : dégrèvement de 30% sur toute l'année 2020/2021, soit 20% en plus des 10% déjà voté par le Conseil communautaire du 25 février 2021

Et d'appliquer les régularisations nécessaires sur la facturation du second semestre de l'année 2020/2021 de manière à faire bénéficier aux élèves les dégrèvements indiqués ci-dessus sur la facturation de l'ensemble de l'année 2020/2021.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 223 CONVENTION ANNUELLE 2021-2002 ENTRE LA CAPI ET L'ETABLISSEMENT DE SANTE MENTALE DU NORD-ISERE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes d'une convention, entre l'Etablissement de Santé Mentale Porte de l'Isère et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, qui vise à lutter contre les préjugés relatifs à la maladie psychiatrique et à favoriser la continuité de la vie sociale et culturelle à l'hôpital. Elle a aussi pour objectif de donner accès au conservatoire à un public pour qui les apprentissages traditionnels ne sont pas adaptés.

Ce dispositif relève de la politique « Culture et santé » destiné à favoriser notamment la culture à l'hôpital, l'expression de la créativité des personnes qui s'y trouvent et le lien avec les lieux de culture.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 224 CONVENTION ANNUELLE 2020-2023 ENTRE LA CAPI ET L'EDUCATION NATIONALE POUR L'ECOLE CLAUDE CHARY – CLASSES CHAM

Conformément à l'arrêté interministériel du 31 juillet 2002 et à la circulaire du 2 août 2002, des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) sont organisées conjointement par l'Education Nationale et la Communauté d'Agglomération « Porte de l'Isère », au sein de l'Ecole Claude Chary de Bourgoin-Jallieu et du Conservatoire à Rayonnement départemental Hector Berlioz.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes la convention à intervenir entre l'Education Nationale, pour l'école Claude CHARY, et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, pour le conservatoire Hector BERLIOZ.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 225 CONVENTION 2021-2022 ENTRE LA CAPI ET LE COLLEGE DELAUNAY

L'une des missions du conservatoire Hector BERLIOZ de la CAPI est de favoriser l'accès de tous aux pratiques artistiques dont la danse. C'est à ce titre que depuis de nombreuses années, le Conservatoire a mis en place un partenariat avec le collège DELAUNAY de Villefontaine.

La convention entre le Collège DELAUNAY et la CAPI pour le conservatoire BERLIOZ vise à l'accompagnement par le Conservatoire de cette action de sensibilisation. Ce partenariat prend la forme d'ateliers hebdomadaires d'1 h. 30 coanimés par une enseignante du conservatoire et une enseignante d'EPS du collège. Ce travail de découverte de la danse contemporaine débouche sur une restitution publique a lieu au profit des autres élèves du collèges et leurs familles.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes cette convention.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 226 AVENANT 2021-2022 A LA CONVENTION ANNUELLE 2020 2021 ENTRE LA CAPI, LE CENTRE EDUCATIF CAMILLE VEYRON

Le Conservatoire BERLIOZ et le Centre Camille VEYRON depuis 2015 ont développé un partenariat dans le but de favoriser la socialisation, l'ouverture aux autres des personnes handicapées, leur permettre de développer leur créativité artistique qui est source d'enrichissement personnel ainsi qu'un accès à la culture par le biais de la musique, de l'expression et du mouvement. Une nouvelle convention les unit depuis 2020.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes de de cette convention.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 227 CONVENTION BISANNUELLE 2021-2023 ENTRE LA CAPI, LA COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU ET L'ASSOCIATION « NEW SWING »

L'une des missions essentielles du Conservatoire BERLIOZ de la CAPI est de soutenir les pratiques artistiques amateurs. Le territoire de la CAPI comporte de nombreux ensembles de pratiques musicales amateurs, parmi lesquels l'association « NEW SWING ». Cette association a besoin de locaux pour exercer son activité. Les locaux occupés par le conservatoire sont mis à sa disposition par la Commune de Bourgoin-Jallieu.

Afin de remplir sa mission quant aux pratiques amateurs, par une convention tripartite entre la CAPI, la ville de Bourgoin-Jallieu et l'association « NEW SWING », le conservatoire met à disposition des locaux de celle-ci des locaux pour les périodes scolaires 2021-2022 et 2022-2023. En contrepartie, l'association verse une participation aux frais d'entretien des locaux qu'elle occupe.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes cette convention.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 228 CONVENTION BISANNUELLE 2021-2023 ENTRE LA CAPI, LA COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU ET L'ASSOCIATION « A CŒUR JOIE » DE BOURGOIN-JALLIEU

L'une des missions essentielles du Conservatoire BERLIOZ de la CAPI est de soutenir les pratiques artistiques amateurs. Le territoire de la CAPI comporte de nombreux ensembles de pratiques musicales amateurs, parmi lesquels l'association « A Cœur Joie » de Bourgoin-Jallieu. Cette association a besoin de locaux pour exercer son activité. Les locaux occupés par le conservatoire sont mis à sa disposition par la Commune de Bourgoin-Jallieu.

Afin de remplir sa mission quant aux pratiques amateurs, par une convention tripartite entre la CAPI, la Commune de Bourgoin-Jallieu et l'association « A Cœur Joie », le conservatoire met à disposition des locaux de celle-ci des locaux pour les périodes scolaires 2021-2022 et 2022-2023. En contrepartie, l'association verse une participation aux frais d'entretien des locaux qu'elle occupe

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes cette convention.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 229 CONVENTION BISANNUELLE 2021-2023 ENTRE LA CAPI, LA COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU ET L'ASSOCIATION « ACCROCH'COEUR »

L'une des missions essentielles du Conservatoire BERLIOZ de la CAPI est de soutenir les pratiques artistiques amateurs. Le territoire de la CAPI comporte de nombreux ensembles de pratiques musicales amateurs, parmi lesquels l'association l'ACCROCH COEUR. Cette association a besoin de locaux pour exercer son activité. Les locaux occupés par le conservatoire sont mis à sa disposition par la Commune de Bourgoin-Jallieu.

Afin de remplir sa mission quant aux pratiques amateurs, par une convention entre la CAPI l'et association « Accroch'coeur », le conservatoire met à disposition des locaux de celle-ci des locaux pour les périodes scolaires 2021-2022 et 2022-2023. En contrepartie, l'association verse une participation aux frais d'entretien des locaux qu'elle occupe.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes cette convention.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 230 CONVENTION BISANNUELLE 2021-2023 ENTRE LA CAPI, LA COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU ET L'ASSOCIATION « L'HARMONIE » DE BOURGOIN-JALLIEU

L'une des missions essentielles du Conservatoire BERLIOZ de la CAPI est de soutenir les pratiques artistiques amateurs. Le territoire de la CAPI comporte de nombreux ensembles de pratiques musicales amateurs, parmi lesquels l'association « L'Harmonie de Bourgoin-Jallieu ». Cette association a besoin de locaux pour exercer son activité. Les locaux occupés par le conservatoire sont mis à sa disposition par la Commune de Bourgoin-Jallieu.

Afin de remplir sa mission quant aux pratiques amateurs, par une convention tripartite entre la CAPI, la ville de Bourgoin-Jallieu et l'association « L'Harmonie de Bourgoin-Jallieu », le conservatoire met à disposition des locaux de celle-ci des locaux pour les périodes scolaires 2021-2022 et 2022-2023. En contrepartie, l'association verse une participation aux frais d'entretien des locaux qu'elle occupe.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes cette convention.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 231 AVENANT 2021-2022 A LA CONVENTION TRIPARTITE 2020-2021 ENTRE LA CAPI, LA COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU ET LA PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Le conservatoire Hector BERLIOZ de la CAPI propose des cours d'orgue. L'église Saint Jean-Baptiste, lieu de culte de la religion catholique, propriété de la Commune de Bourgoin-Jallieu, est dotée d'un orgue remarquable, Joseph MERKLIN.

Toute utilisation non cultuelle de l'église et de son orgue suppose une convention entre la Commune propriétaire, le prêtre affectataire et l'utilisateur. Aux termes de cette convention, les professeurs et élèves du conservatoire auront la possibilité d'utiliser l'orgue au titre de 20h d'enseignement auxquelles s'ajoutent des heures de répétitions, d'examen d'audition de préparation etc. Les concerts feront l'objet d'une convention spécifique.

Une convention a été conclue en 2020.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes de l'avenant de de cette convention.

Approuvé à l'unanimité

Départ de Noël SUCHET donnant pouvoir à Guillaume VIAL

21 06 29 232 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET GENERAL

Il est proposé au Conseil Communautaire de constater le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe Eau de Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 233 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE EAU

Il est proposé au Conseil Communautaire de constater le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Général de Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 234 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Communautaire de constater le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget annexe Assainissement de Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 235 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE SPANC

Il est proposé au Conseil Communautaire de constater le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget annexe SPANC de Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 236 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Il est proposé au Conseil Communautaire de constater le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget annexe Transports de Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 237 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE THEATRE DU VELLEIN

Il est proposé au Conseil Communautaire de constater le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget annexe Théâtre du Vellein de Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 238 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE GOLF

Il est proposé au Conseil Communautaire de constater le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget annexe Golf de Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 239 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE GPRA-PCET

Il est proposé au Conseil Communautaire de constater le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget annexe GPRA-PCET de Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 240 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE PATEFORME CONSTRUCTION DURABLE

Il est proposé au Conseil Communautaire de constater le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget annexe Plateforme construction durable de Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 241 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE L'ANNEE 2020

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le bilan annuel des opérations d'acquisition et de cessions immobilières réalisées sur l'exercice budgétaire 2020.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 242 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET GENERAL

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget Général au niveau du chapitre par nature pour les deux sections.

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 243 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE EAU

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe EAU au niveau du chapitre par nature pour les deux sections.

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 244 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe ASSAINISSEMENT au niveau du chapitre par nature pour les deux sections.

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 245 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE SPANC

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe SPANC au niveau du chapitre par nature pour les deux sections.

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 246 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Transports au niveau du chapitre par nature pour les deux sections.

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 247 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE THEATRE DU VELLEIN

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Théâtre du Vellein au niveau du chapitre par nature pour les deux sections.

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 248 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE GOLF

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Golf au niveau du chapitre par nature pour les deux sections.

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 249 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE GPRA-PCET

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe GPRA-PCET au niveau du chapitre par nature pour les deux sections.

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 250 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE PLATEFORME CONSTRUCTION DURABLE APPROUVE (5 ABSTENTIONS)

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Plateforme Construction Durable au niveau du chapitre par nature pour les deux sections.

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

Connexion de Damien PERRARD

21 06 29 251 BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT APRES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise au Budget Supplémentaire 2021 les résultats définitifs du Compte Administratif du Budget Principal pour l'année 2021 comme indiqué ci-après :

R002 – Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement	3 989 762.88
D001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses d'investissement	-12 128 258.97
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	15 306 636.16

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 252 BUDGET ANNEXE EAU : AFFECTATION DU RESULTAT APRES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise au Budget Supplémentaire 2021 les résultats définitifs du Compte Administratif du Budget annexe Eau pour l'année 2020, comme indiqué ci-après :

R002 – Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement	1 162 624.08
D001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses d'investissement	-1 623 599.56
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	1 977 782.20

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 253 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT APRES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise au Budget Supplémentaire 2021 les résultats définitifs du Compte Administratif du Budget annexe Assainissement pour l'année 2020, comme indiqué ci-après :

R002 – Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement	1 845 663.26
D001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses d'investissement	3 010 403.59
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	3 594 166.68

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 254 BUDGET ANNEXE SPANC : AFFECTATION DU RESULTAT APRES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise au Budget Supplémentaire 2021 les résultats définitifs du Compte Administratif du Budget annexe Spanc pour l'année 2020, comme indiqué ci-après :

D002 – Résultat de fonctionnement reporté en dépenses de fonctionnement	-10 510,43
R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes d'investissement	13 510.00

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 255 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS : AFFECTATION DU RESULTAT APRES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif du Budget annexe Transports pour l'année 2020, comme indiqué ci-après :

R002 – Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement	1 611 418.18
R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes d'investissement	1 101 945.27

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 256 BUDGET ANNEXE THEATRE DU VELLEIN : AFFECTATION DU RESULTAT APRES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif du Budget annexe Théâtre du Vellein pour l'année 2020, comme indiqué ci-après :

R002 – Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement	366 053.91
D001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses d'investissement	6 088.11
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	930.46

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 257 BUDGET ANNEXE GOLF – SPORTS DE LOISIR : AFFECTATION DU RESULTAT APRES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise au Budget Supplémentaire 2021 les résultats définitifs du Compte Administratif du Budget annexe Golf pour l'année 2020, comme indiqué ci-après :

R002 – Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement	39 354.06
R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes d'investissement	6 533.52
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	57 187.18

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 258 BUDGET ANNEXE GPRA PCET : AFFECTATION DU RESULTAT APRES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise au Budget Supplémentaire 2021 les résultats définitifs du Compte Administratif du Budget annexe GPRA-PCET pour l'année 2020, comme indiqué ci-après :

R002 – Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement	68 781.21
R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes d'investissement	69 123.44
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	0.00

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 259 BUDGET ANNEXE PLATEFORME CONSTRUCTION DURABLE : AFFECTATION DU RESULTAT APRES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise au Budget Supplémentaire 2021 les résultats définitifs du Compte Administratif du Budget annexe Plateforme Construction Durable pour l'année 2020, comme indiqué ci-après :

D002 – Résultat de fonctionnement reporté en dépenses de fonctionnement	-199 032.07
R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes d'investissement	464 154.50
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	0.00

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 260 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET GENERAL

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver un à un, les différents chapitres budgétaires inscrits tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement ainsi que le vote au niveau de l'opération budgétaire pour toutes les opérations votées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 4 101 887.88 €
- Recettes : 4 101 887.88 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 18 774 614.49 €
- Recettes : 18 774 614.49 €

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 261 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ANNEXE EAU

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver un à un, les différents chapitres budgétaires inscrits tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement ainsi que le vote au niveau de l'opération budgétaire pour toutes les opérations votées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 1 389 424.08 €
- Recettes : 1 389 424.08 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 4 325 016.28 €
- Recettes : 4 325 016.28 €

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 262 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver un à un, les différents chapitres budgétaires inscrits tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement ainsi que le vote au niveau de l'opération budgétaire pour toutes les opérations votées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 1 845 663.26 €
- Recettes : 1 845 663.26 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 5 421 931.94 €
- Recettes : 5 421 931.94 €

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 263 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver un à un, les différents chapitres budgétaires inscrits tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement ainsi que le vote au niveau de l'opération budgétaire pour toutes les opérations votées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 10 510.43 €
- Recettes : 0 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 13 510 €

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 264 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver un à un, les différents chapitres budgétaires inscrits tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement ainsi que le vote au niveau de l'opération budgétaire pour toutes les opérations votées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 767 905.18 €
- Recettes : 767 905.18 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 1 208 862.31 €
- Recettes : 1 208 862.31 €

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 265 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ANNEXE GOLF – SPORTS DE LOISIRS

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver un à un, les différents chapitres budgétaires inscrits tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement ainsi que le vote au niveau de l'opération budgétaire pour toutes les opérations votées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 39 354.06 €
- Recettes : 39 354.06 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 63 720.70 €
- Recettes : 63 720.70 €

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 266 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ANNEXE GPRA – PCET

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver un à un, les différents chapitres budgétaires inscrits tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement ainsi que le vote au niveau de l'opération budgétaire pour toutes les opérations votées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : - 4 681.12 €
- Recettes : - 4 681.12 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 64 000 €
- Recettes : 64 000 €

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 267 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ANNEXE PCD PLATEFORME DE CONSTRUCTION DURABLE-PCD

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver un à un, les différents chapitres budgétaires inscrits tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement ainsi que le vote au niveau de l'opération budgétaire pour toutes les opérations votées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 199 032.07 €
- Recettes : 199 032.07 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 199 032.07 €
- Recettes : 199 032.07 €

Approuvé à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 268 AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LE VOTE DU BS 2021

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser et d'approuver les modifications de programmes définies dans la délibération.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 269 VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AUX PETITES COMMUNES POUR FINANCER LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution d'un fonds de concours aux plus petites communes de la CAPI (population inférieure à 1.600 habitants), pour financer le fonctionnement de certains équipements à hauteur des montants indiqués dans la délibération.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 270 VAULX-MILIEU - CESSION DE TERRAINS A LA SOCIETE AREA – PARCELLES A 825 ET 970

La société AREA souhaite acquérir deux parcelles situées à Vaulx-Milieu et longeant l'A43 pour la création d'un bassin d'évacuation des eaux pluviales de l'autoroute. Il s'agit des parcelles A 825 et une partie de la parcelle A 970.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la cession à la société AREA, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, des terrains situés au Grand Culas à Vaulx-Milieu cadastrés section A 825 pour une superficie de 190 m² et environ 800 m² à détacher de la parcelle A 970 au prix de 0,4 € / m². La somme totale de la vente sera à parfaire après division de la parcelle A 970, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 271 VILLEFONTAINE - CESSION DES TERRAINS A LA SOCIETE AREA

En 2017, pour permettre un accès plus fluide au Village de Marques, l'ensemble des acteurs a décidé de créer un shunt à la sortie n° 4 de l'A43 sur la RD 1006. A cette occasion, il fut convenu que les fonciers nécessaires à cette réalisation seraient transférés gratuitement à AREA. Par ailleurs, le péage et le parking interne à AREA se trouvent sur des terrains appartenant à la CAPI.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la cession à AREA, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, pour un montant de quatorze mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros (14 294 €, hors frais d'acte et honoraires de géomètre pris en charge par la société AREA), dans le cadre du domaine public autoroutier concédé des parcelles A1004 – A1006 – A1008 sises à Villefontaine.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 272 L'ISLE D'ABEAU – ZAE DU LOMBARD – PARCELLES DT 110 ET 119P - ACQUISITION AUPRES DE LA COMMUNE DE L'ISLE D'ABEAU ET CESSION A LA SOCIETE KDC – RECTIFICATIF

La CAPI acquiert auprès de la commune de L'Isle d'Abreau les terrains cadastrés DT 110 et DT 119 p pour une contenance de 2707 m² afin de les revendre à la société C.C.M.I ou à une société lui substituant, conformément à la délibération du 19/12/2017 relative aux conditions financières et patrimoniales du transfert de propriété des fonciers situés dans les ZAE.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 273 ZAC LA MALADIÈRE – BOURGOIN-JALLIEU - CESSION A LA SPLA SARA AMENAGEMENT – PARCELLE CW 30

La Fondation Georges BOISSEL, spécialisée dans les domaines de la santé mentale, du handicap psychique et de l'accompagnement des personnes en difficulté d'insertion sociale, souhaite étendre ses locaux situés au Médipôle à Bourgoin-Jallieu.

Elle a donc sollicité la SPLA SARA Aménagement, en charge de l'aménagement de la ZAC La Maladière, aux fins d'acquiescer plusieurs terrains attenants au sien.

La parcelle CW 30, appartenant à la CAPI, englobe la parcelle CW 29 et est nécessaire pour partie au projet d'extension de la fondation.

C'est la raison pour laquelle la SARA, en tant qu'aménageur de la ZAC sollicite l'acquisition d'une partie de ce foncier qui, bien que situé en zone Uie ainsi qu'en zone inondable, est évalué par les Domaines à un montant d'environ 24 € / m².

Il est proposé de céder à la SPLA SARA Aménagement un tènement de 3058 m² à détacher de la parcelle CW 30 pour un montant de 74 500 €.

Approuvé à l'unanimité

Départ de Carine KOPFERSCHMITT donnant pouvoir à Danielle PENOT

21 06 29 274 CONVENTION DE PARTENARIAT APLOMB - FORMATION PROS MA RENO

Dans le cadre du dispositif MA RÉNO, la CAPI met en œuvre, en coopération avec le département de l'Isère, une animation à destination des professionnels de ce marché afin de les accompagner dans leurs réponses aux nouveaux enjeux énergétiques et environnementaux.

Pour cela, la CAPI apporte un soutien aux organismes permettant aux entreprises du réseau des PRO MA RENO de monter en compétences sur les bonnes pratiques d'intervention sur le pisé, mais également sur leur capacité à proposer des offres de rénovation globale en groupement d'entreprises. APLOMB est une association composée essentiellement de professionnels de l'écoconstruction et de la restauration du patrimoine qui dispense, en tant qu'organisme de formation reconnu, des formations courtes ayant pour objectif la formation aux métiers du patrimoine local et du bâtiment écologique.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes de la convention de partenariat 2021 avec l'association APLOMB ainsi que le soutien financier de l'association APLOMB à hauteur de 2 250 €.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 275 CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA CAPI ET LA CC DES VALS DU DAUPHINE POUR L'ANNEE 2021

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et la Communauté de Communes des Vallons de la Tour (aujourd'hui Communauté de Communes Des Vals du Dauphiné) ont associé leurs efforts depuis 2010 pour élaborer un projet de développement économique, soutenu par la Région, via la politique des Grands-Projets Rhône-Alpes (GPRA). Cette démarche a été initiée par un travail autour de la filière construction durable, en raison de l'histoire du territoire et de ses atouts.

Ce projet, allié aujourd'hui à la fois le soutien aux entreprises locales par la dynamisation de filières exemplaires et l'accompagnement des particuliers et des collectivités membres aux actions améliorant leur cadre de vie.

A la création de la CC Les Vals du Dauphiné en 2017, les deux intercommunalités ont décidé de maintenir ce partenariat tout en le recentrant sur trois projets : MA RENO, CEP et CEP+ et le Plan Pisé.

Il est proposé d'adopter une convention de coopération entre la CAPI et la CC Les Vals du Dauphiné pour une durée d'un an. Cette convention détaille les modalités pratiques du partenariat et de la coopération financière entre la CAPI et la CC Les Vals du Dauphiné.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 276 TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE REPARATIONS OU DE MODERNISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER EXISTANT – ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE REPARTI EN 11 LOTS

La commission d'appel d'offres réunie en date du 04 mai 2021, après examen du rapport d'analyse des offres, a attribué les lots de cet accord-cadre multi-attributaires à bons de commande pour les travaux d'entretien, de réparations ou de modernisation du patrimoine CAPI.

Il est proposé au conseil communautaire d'entériner l'attribution des lots de cet accord-cadre multi-attributaires à bons de commande et d'autoriser le Président de la CAPI, ou son représentant à les signer et à les notifier aux différents titulaires de chaque lot.

Approuvé à l'unanimité

Départ de Jean-Pierre GIRARD détenant le pouvoir de Dorian MAILLET

21 06 29 277 CONVENTION DE MANDAT A LA SPLA SARA POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1

Le projet de délibération concerne la convention de mandat à la SARA pour la construction du nouveau conservatoire à Bourgoin-Jallieu. L'appel d'offres de travaux a été lancé sur 2020 et cette procédure a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général pour des raisons budgétaires par la CAPI le 10 mars 2021. SARA Aménagement doit donc piloter la recherche d'économies et la constitution d'un nouveau DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) par le maître d'œuvre, puis repocéder à la consultation des entreprises, à l'ouverture des plis et au suivi de l'analyse des offres.

Afin d'intégrer ce surcroît de travail, le montant des honoraires de conduite d'opération passe de 400 000 € HT à 440 000 € HT (hors révision de prix).

il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant 1 à la convention de mandat à SARA qui augmente les honoraires de conduite d'opération de 400 000 € HT à 440 000 € HT pour intégrer le surcroît de travail pour rechercher des économies et constituer un nouveau DCE par le maître d'œuvre et repocéder à la consultation des entreprises. Le bilan prévisionnel de l'opération 20 918 674 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 278 QUALITE DE L'EAU – COMMUNE DE RUY MONTCEAU – SUBSTITUTION DE LA RESSOURCE EN EAU PAR L'INTERCONNEXION EN EAU POTABLE ENTRE BOURGOIN NIVOLAS ET RUY MONTCEAU ET LA MISE EN SOMMEIL DE LA RESSOURCE DE CHARLAN

En raison de la teneur en nitrates dans les eaux brutes de la source de Charlan, il est envisagé de substituer cette ressource en eau par l'interconnexion entre BJ, Nivolos et Ruy-Montceau depuis le captage du Vernay.

L'estimation financière de cette opération s'élève à 885 000 € HT soit 1 062 000 € TTC (850 000 € HT de travaux et 35 000 € HT divers (maîtrise d'œuvre, essais...)).

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la solution proposée notamment l'interconnexion en eau potable depuis la ressource du Vernay ainsi que le bilan de l'opération d'un montant de 885 000 € HT, soit 1 062 000 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 279 ADHESION DE LA CAPI AU POLE AGROALIMENTAIRE DE L'ISERE

Les filières agricoles iséroises, à l'image de l'agriculture française, connaissent d'importantes difficultés de compétitivité et sont soumises aux effets de concurrence de pays où ces coûts sont moins élevés, au détriment de la rémunération des agriculteurs.

Au regard de cette réalité, et de la demande sociétale croissante d'accès à une agriculture qualitative et de proximité, le Département de l'Isère, les 3 Chambres Consulaires et plusieurs EPCI ont porté la création du Pôle Agroalimentaire de l'Isère (PAI). Son objectif principal est de faciliter la structuration de filières alimentaires de proximité, créatrices de valeur ajoutée pour les agriculteurs et répondant aux attentes des consommateurs et de la société.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'adhésion de la CAPI, dans le cadre de sa politique d'accompagnement de l'agriculture, au Pôle Agro-alimentaire de l'Isère. La cotisation annuelle est fixée à 10 000 € et permet de disposer d'un siège au Conseil d'Administration.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 280 SUBVENTION A LA JOURNEE DE REDUCTION DES ENGRAIS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES DU 3 JUIN 2021 A LA VERPILLIERE

Le 3 juin 2021, l'ensemble des partenaires du monde agricole (3 chambres d'agriculture, les acteurs économiques des filières, les structures de conseil, ...) organise une journée « portes ouvertes » sur l'une des fermes de la CAPI à la Verpillière, dont l'objet est de transmettre les connaissances acquises pour réduire l'usage des intrants (engrais et produits phytosanitaires) en grandes cultures. Les publics visés par cette journée sont les agriculteurs et techniciens. 400 personnes sont attendues. Le budget de cette journée s'élève à 32 000 € et la Chambre d'Agriculture de l'Isère, porteuse de l'action, a sollicité une aide de la CAPI.

Ce programme permet d'apporter aux agriculteurs des connaissances sur les techniques à mettre en place pour réduire ces intrants, action donc complémentaire à celles mises en place par la CAPI.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le soutien de la CAPI à cette journée par l'apport d'une subvention de 2000 € et par le relais d'information auprès des agriculteurs de notre territoire.

Arrivée de Cyril MARION détenant le pouvoir de Roland BORGHI

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 281 CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 ENTRE L'AGEDEN ET LA CAPI

Depuis 7 ans, la CAPI partage une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'AGEDEN. La dernière convention couvre la période 2020-2022. Elle a été signée de manière tripartite avec la CCVDD. La modification du partenariat avec la CCVDD pour l'année 2021 nécessite la dénonciation de la convention pluriannuelle avec l'AGEDEN et la mise en place d'une nouvelle convention bilatérale entre la CAPI et l'AGEDEN.

La CAPI propose ainsi de convenir d'un nouveau partenariat avec l'AGEDEN au titre de l'année 2021 et de lui allouer une subvention 2021 d'un montant total de 43880 € TTC.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la dénonciation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 entre l'AGEDEN, la CAPI et la CC Les Vals du Dauphiné ainsi que les termes de la convention de partenariat entre l'AGEDEN et la CAPI pour l'année 2021.

Approuvé à l'unanimité

Arrivée de Priscilla BLOND

21 06 29 282 TAXE DE SEJOUR COMMUNAUTAIRE - TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Il convient de toiletter la délibération Taxe de séjour en vigueur, en priorité pour régulariser des arrondis inadaptés et en lien avec la dernière Loi de Finances qui a notamment modifié un tarif plafond. Les tarifs fixés et taux de taxe variable restent inchangés.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver ces nouvelles dispositions concernant les tarifs et modalités de perception de la taxe de séjour.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 283 AIDE A LA QUALIFICATION DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Il est proposé d'apporter aux hébergeurs volontaires, un accompagnement (conseil sur la gamme) et une aide financière au classement (prise en charge du coût de la visite de contrôle) dans la limite d'une enveloppe budgétaire au titre de cette action, fixée pour l'année 2021 à hauteur de 5000 € sur la base de l'ordre d'arrivée des demandes auprès du Pôle Tourisme de la CAPI.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 284 AJUSTEMENT DE LA GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES PROPOSES PAR L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la nouvelle grille tarifaire.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 285 DESAFFECTATION DE LA PORTION DE ROUTE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE. IMPASSE GAZ DES MULETS A RUY MONTCEAU

Les ETS Philippe requièrent l'achat d'une surface estimative de 138m² correspondant à la fin de l'impasse Gaz des Mulets, située dans la ZAE des Mulets à Ruy-Montceau, afin de faciliter l'accès à ses deux sites (parcelles AL83 et AL88), et ce, dans le cadre du réaménagement de ces terrains.

Cette portion de voie se situe à la fin de l'impasse Gaz des Mulets et n'est pas nécessaire à l'exercice de la gestion de la circulation sur la ZAE. Au contraire, ce projet permettra un meilleur retournement des véhicules arrivant dans l'impasse.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la désaffectation d'une partie de la voirie communautaire nommée « impasse Gaz des Mulets », afin que celle-ci retombe dans le domaine public routier communal, et que la commune puisse ensuite déclasser cette surface et la céder aux ETS Philippe.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 286 MODIFICATION DES DATES D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAILS POUR L'ANNEE 2021 (SUITE AU CONTEXTE SANITAIRE)

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la modification des dates d'ouverture dominicales des commerces pour 2021.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 287 CONTRAT UNIQUE DE LA BOURBRE : AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION 2017-2022

La CAPI s'est engagée, aux côtés de l'EPAGE de la Bourbre, sur un contrat unique signé en 2017 pour une durée de cinq ans. Cet outil permet de disposer d'une démarche opérationnelle forte afin de répondre aux enjeux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), pour la mise en œuvre d'actions visant à restaurer et à garantir la fonctionnalité de la trame verte et bleue en faveur de la biodiversité.

Une convention de mutualisation, pour la phase de mise en œuvre opérationnelle, a été conclue afin de définir les modalités de mutualisation : animation du contrat, engagements réciproques, répartition des charges, modalités d'échanges, de suivi et de prise de décision.

Les nouveaux besoins en autofinancement sur les cinq ans du contrat sont estimés, fin 2020, à 108 010 € maximum (soit 21 602 € TTC par an). Pour mémoire, le montant de la précédente convention était de l'ordre de 67 421€ (soit 13 484 € TTC par an). La clef de répartition d'autofinancement reste inchangée : 50 % pour l'EPAGE et 50 % répartis entre les intercommunalités selon leur population, leur superficie et le volume d'actions de trame verte et bleue sur leur territoire respectif.

La participation pour la CAPI est donc réévaluée à hauteur de 25 476 € (pour mémoire, l'estimation en 2017 était de 15 903 €, soit une augmentation de 9 574 €).

Il est proposé au Conseil communautaire de valider l'avenant à la convention de mutualisation du contrat unique de la Bourbre suite à la décision du COPIL du 12/02/2021.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 288 AVENANT RECTIFICATIF N°6A - CONVENTION RELATIVE A LA CREATION DU SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

Cet avenant redéfinit l'organisation du service commun, les modalités de mise en œuvre et son fonctionnement, notamment les incidences financières propres à chacune des collectivités adhérentes au service commun.

COUT DU SERVICE COMMUN POUR 2020

Convention 2020	RH	Frais de support administratif/ETP à 3979.91 €	Charges spécifiques moyens matériels	Coût de la convention 2020
Participation commune La Verpillière	46 023,19 €	3 512,20 €	7 117,11 €	56 652,50 €
Participation Bourgoin-Jallieu	342 824,61 €	25 604,54 €	57 711,07 €	426 140,22 €
Participation CAPI	441 685,35 €	33 168,91 €	90 846,69 €	565 700,95 €
COUT TOTAL	830 533,15 €	62 285,65 €	155 674,87 €	1 048 493,67 €

Il est aussi proposé au conseil communautaire de déléguer au président la signature de ces avenants, quel que soit le service commun concerné, lorsqu'ils ne constituent que des actualisations des montants dus par les communes membres des services communs, selon des tarifs et des modalités de réévaluations définis dans la convention-cadre.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 289 FOURNITURE, POSE, MAINTENANCE POUR LE RESEAU DE TRANSPORT DE LA CAPI – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES 2021-2025 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) est Autorité Organisatrice de Mobilité à l'échelle des 22 communes de son territoire et est composée de 700 points d'arrêts équipés pour certains de poteaux d'arrêts ou d'abribus.

Les prestations de l'accord-cadre à bons de commande arrivant à son terme en novembre 2021, il est proposé de lancer une nouvelle consultation pour la fourniture, la pose et la maintenance de mobilier urbain pour le réseau de transports de la CAPI.

L'objectif sera d'installer du mobilier neuf, solide, ne présentant pas intrinsèquement des risques pour la sécurité des personnes, et conforme aux normes en vigueur. Deux types de mobiliers seront installés :

- Des poteaux d'arrêts de bus
- Des abribus

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, un Vice-Président, à lancer la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour l'accord-cadre à bons de commande de fourniture, pose, maintenance de mobilier urbain pour le réseau de transports de la CAPI.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 290 AVENANT 7 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC COLLECTIF EN TRANSPORT DE VOYAGEURS SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPI

La CAPI et la société KEOLIS PORTE DE L'ISERE ont signé le 24 décembre 2015, une convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des services de transports publics collectifs de voyageurs sur le territoire de la CAPI pour une durée de 6 ans. Depuis l'entrée en vigueur de la convention, le 1er janvier 2016, il est apparu nécessaire, dans l'intérêt du service délégué, de compléter certaines dispositions de la convention initiale et de l'adapter à la marge, sans modification substantielle d'aucun de ses éléments essentiels.

L'avenant 7 a ainsi pour objet les points suivants :

1. Mesures 2021
 - 1.1. Renouvellement de 15 VAE et acquisition d'un vélo cargo
 - 1.2. Suppression d'un service scolaire assuré par le transporteur FAURE
 - 1.3. Actualisation de la grille tarifaire avec la suppression du titre multimodal CAPI PASS qui a été remplacé par les titres T-Libr
2. Mesures 2022 : Prolongement de la DSP de 8 mois :

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant 7 à la convention de délégation de service public entre la CAPI et la société KEOLIS PORTE DE L'ISERE.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 291 PROCEDURE DE RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE VOYAGEURS – LANCEMENT DE LA PROCEDURE RAPPORT D'OPPORTUNITE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe de l'exploitation du service public de transports collectifs de voyageurs dans le cadre d'une délégation de service public, sous la forme d'une convention de compensation financière forfaitaire susceptible d'évoluer vers une contrepartie forfaitaire et les caractéristiques principales du futur cahier des charges de la consultation, telles que décrites dans le Rapport d'Opportunité.

Explication de vote : Mr SALMON pour le groupe ensemble pour Demain regrette que le rapport d'opportunité ait fermé rapidement le recours à d'autres modes de gestion au profit de la DSP. La procédure évoque trop brièvement les autres modes de gestion et notamment le retour de certaines collectivités à la gestion semi directe avec un recours à une société publique locale. Ce mode de gestion permet pourtant à la collectivité d'exercer un contrôle plus important sur la gestion du service public.

Par ailleurs, il pense que la CAPI n'exerce pas vraiment sa compétence car le cahier des charges proposé, comprendra une offre de base (Reconduction du service actuel + quelques aménagements) ainsi qu'une incitation à des propositions de nouveaux services ou des modalités d'organisation que devront faire les prestataires. Or il est de la responsabilité de la CAPI de fixer d'entrée de jeu de nouvelles exigences de service tenant compte de l'évolution des besoins de transports.

Le groupe Ensemble pour demain votera donc contre le projet tel que proposé.

Approuvé à la majorité (5 oppositions)

21 06 29 292 APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT D'AMENAGEMENTS DE MOBILITES VERTES DU POLE MULTIMODAL DE LA GARE DE BOURGOIN-JALLIEU DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE PARTENARIALE ENTRE LA CAPI, LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, LA COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU, LE DEPARTEMENT DE L'ISERE ET SNCF MOBILITES

Périmètre	AVP parking en ouvrage		AVP Parvis sud		AVP Parvis Nord		AVP PEM Global	
	MOA SNCF Mobilités		MOA CAPI		MOA CAPI			
Financeurs	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant€ HT
Gares et Connexions	51%	136 170 €					36%	136 170 €
Région	20%	53 400 €	50%	5 000 €	50%	50 000 €	29%	108 400 €
Département	25%	66 750 €	25%	2 500 €	25%	25 000 €	25%	94 250 €
CAPI	4%	10 680 €	25%	2 500 €	25%	25 000 €	10%	38 180 €
Total	100%	267 000 €	100%	10 000 €	100%	100 000 €	100%	377 000 €

Modalités de financement du parking en ouvrage véhicules légers et paris :

Parking 650 places dont 550 aux abonnés TER Maîtrise d'Ouvrage Gares & Connexions			Parvis sud Maîtrise d'Ouvrage CAPI		Parvis nord Maîtrise d'Ouvrage CAPI		Coût total de l'opération	
Financeurs	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Clé de financement	Participation total
Gares & Connexions	41,18%	3 376 710 €	0%	0 €	0%	0 €	29,88%	3 376 710 €
Région	24,89%	2 040 623 €	50%	300 000 €	50%	1 250 000 €	31,78%	3 590 623 €
Département	25,00%	2 050 000 €	25%	150 000 €	25%	625 000 €	25,00%	2 825 000 €
CAPI/BJ	8,93%	732 667 €	25%	150 000 €	25%	625 000 €	13,34%	1 507 667 €
Total	100,0%	8 200 000 €	100%	600 000 €	100%	2 500 000 €	100%	11 300 000 €

Modalités de calcul de la subvention régionale pour le parking (8,2 M€) - participation concessionnaire (3,4M€) = 4,8 M€, soit 7,4 K€ par place. La Région finance 50 % des 550 places dédiés aux usagers régionaux, soit 50% de 7,4 K€ x 550 = 2,04 M€

Modalités de financement du parking vélos en ouvrage et cheminement doux avec auvent :

Offre renforcée mode doux en complément Parvis Sud : 100 places			Offre renforcée mode doux en complément Parvis Nord : 400 places		Renforcement du confort/cheminement		Coût total de l'opération	
Financeurs	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Clé de financement	Participation total
Gares & Connexions	25%	25 000 €	25%	145 000 €	25%	25 000 €	25%	195 000 €
Région	75%	75 000 €	75%	435 000 €	75%	75 000 €	75%	585 000 €
Total	100%	100 000 €	100%	580 000 €	100%	100 000 €	100%	780 000 €

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'avenant au Contrat d'Aménagement de Mobilités Vertes pour le financement de l'AVP.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 293 CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) 2021

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ainsi que ses annexes.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 294 COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU – ETUDES DE DEFINITION DES ENTREES « CŒUR DE VILLE » RD 1006 (AV. DES ALPES) – RD 522 ET SECTEUR AV. GAMBETTA / EDOUARD MARION - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE

Des études sont lancées concernant le cœur de ville de Bourgoin-Jallieu (RD1006 avenue des Alpes – RD 522 et secteur Av. Gambetta et Edouard Marion).

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe d'une maîtrise d'ouvrage unique assurée par la CAPI pour les études de définition des entrées « Cœur de ville » RD 1006 (avenue des Alpes) – RD 22 et secteur avenue Gambetta/Edouard Marion sur la commune de Bourgoin-Jallieu ainsi que les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique prévoyant une participation de la commune de Bourgoin-Jallieu à hauteur de 56 666,67 € TTC et du Département de l'Isère à hauteur de 56 666,67 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 295 COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS EN MATIERE DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe du versement d'un concours financier par la commune de Bourgoin-Jallieu par une convention fonds de concours pour des travaux courants de voirie communautaire jusqu'au 31 décembre 2026 ainsi que la participation financière pour 2021 de la commune de Bourgoin-Jallieu pour les travaux montée de la Croix Blanche pour un montant estimatif total de 53 144,33 € correspondant au montant TTC – le FCTVA.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 296 COMMUNE DE MEYRIE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS EN MATIERE DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe du versement d'un concours financier par la commune de Meyrié par une convention fonds de concours pour des travaux courants de voirie communautaire jusqu'au 31 décembre 2026 ainsi que la participation financière pour 2021 de la commune de Meyrié pour les travaux Vie de Dessous, cheminement piétonnier (2ème tranche) pour un montant estimatif total de 39 499,85 € correspondant au montant TTC – le FCTVA.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 297 ECLAIRAGE PUBLIC – EXTINCTION NOCTURNE ET ECONOMIE D'ENERGIE – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la CAPI à solliciter les subventions auprès de la Préfecture de l'Isère au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les achats de fournitures et matériels d'éclairage public pour un montant prévisionnel de 479 167 € HT et d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces achats de fournitures et matériels d'éclairage public.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 298 COMMUNE DE SAINT-SAVIN – TRAVAUX DE SECURISATION AU CARREFOUR CHEMIN DU CLAIR/CHEMIN DES SABLONS ET CHEMIN DES FONTAINES - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe d'une maîtrise d'ouvrage unique assurée par la CAPI pour les travaux de sécurisation au carrefour Chemin du Clair avec les chemins des Sablons et des Fontaines sur la commune de Saint-Savin ainsi que les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique prévoyant une participation de la commune de Saint-Savin à hauteur de 6 228.83 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 299 GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A EMMAÛS BOURGOIN-JALLIEU AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE-ALPES - CERA POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'HUMANISATION DU CENTRE D'HEBERGEMENT DES PERSONNES EN PRECARITE ET LA CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS A BOURGOIN-JALLIEU

Il est demandé au Conseil Communautaire d'octroyer sa garantie à hauteur de 60 % soit 90 000 euros pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 150 000,00 euros à intervenir entre Emmaüs Bourgoin-Jallieu et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes - CERA, selon les caractéristiques financières du contrat de prêt.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 300 PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2021 DE LA CAPI AU CONSEIL HABITAT JEUNES NORD-ISERE (CHJ) PORTE PAR LE POLE HABITAT INSERTION JEUNES DE LA MUTUALITE FRANCAISE DE L'ISERE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes de la convention d'objectifs annuelle pour l'année 2021 entre la CAPI et le Conseil Habitat Jeune Nord-Isère ainsi que le versement d'une subvention au Conseil Habitat Jeunes Nord-Isère pour l'année 2021 à hauteur de 13 000 €.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 301 MODALITES D'INTERVENTION DE LA CAPI POUR LA REHABILITATION DU PARC SOCIAL EN 2021

Il est proposé au Conseil Communautaire de soutenir financièrement dans le cadre de l'appel à projet 2021 « opérations exemplaires pour la réhabilitation du parc social », les opérations de réhabilitation suivantes :

- Pluralis – « Les Goëlands » à Villefontaine – réhabilitation de 31 logements individuels et 5 logements collectifs avec une subvention à hauteur de 80 000 €
- IRA 3F – « Le Plateau » à Villefontaine – réhabilitation de 67 logements collectifs avec une subvention à hauteur de 90 000 €,
- Alpes Isère Habitat– « l'Etang Neuf » à Villefontaine – réhabilitation de 20 logements collectifs avec une subvention à hauteur de 30 000 €

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 302 LANCEMENT DE LA DEMARCHE DE LA MISE EN PLACE DE LA GESTION EN FLUX ET DE LA COTATION GENERALISEE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPI

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le lancement de la démarche de mise en place de la gestion en flux et de la cotation de la demande de logement social sur le territoire, d'autoriser le paramétrage du module cotation du SNE.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 303 APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RELATIVE AU PLAN 10 000 ENTREPRISES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU PAQTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le modèle et les termes de la charte d'engagements et d'autoriser le Président à signer les chartes des entreprises adhérentes et des nouvelles entreprises qui pourront s'inscrire dans cette démarche.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 304 APPROBATION DU LANCEMENT D'UNE ENQUETE SUR LA MOBILITE RESIDENTIELLE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA CAPI EN PARTENARIAT AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX ET L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le lancement d'une enquête sur la mobilité résidentielle dans les dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la CAPI en partenariat avec les bailleurs sociaux et l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 305 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la mise à jour du tableau des emplois.

Approuvé à la majorité (1 opposition)

Explication de vote : David CICALA votera contre en raison de la disparition du point info petit enfance qu'il pense être une mauvaise idée en termes de qualité d'accueil et de charge de travail. Il aurait également souhaité que cela soit évoqué en commission.

21 06 29 306 AVENANT N° 1 AUX REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES EAJE ET DE LA HALTE-GARDERIE « LA RIBAMBELLE »

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n°1 du règlement de fonctionnement des EAJE et de la halte-garderie « la Ribambelle », en pièce jointe, détaillant les revenus retenus en fonction des situations familiales des usagers.

Approuvé à l'unanimité

21 06 29 307 RETRAIT DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DES VALS DU DAUPHINE ET DES BALCONS DU DAUPHINE DU SMND

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le retrait du SMND de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la communauté de communes des Vals du Dauphiné ainsi que les modifications statutaires qui en résultent.

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

PAPADOPULO Jean

Président de la CAPI

BOCHARD Jean-Jacques

Secrétaire de séance